

possédant quelque bien, ils ne seraient jamais conquis par le collectivisme.

Les propagandistes socialistes sont allés dans des campagnes, y ont semé le bon grain, et la moisson, les dernières élections l'ont prouvé, est très-pleine de promesses.

Dans un superbe mouvement oratoire, le citoyen Groussier fait un appel à l'union toujours plus étroite des travailleurs et à la persévérance dans l'effort pour conquérir la société meilleure.

La salle lui fait une longue ovation.

DISCOURS DU CITOYEN DUBOIS

Le citoyen Dubois, député de Paris, s'excuse amablement de son accent méridional prononcé.

Dans un moment d'aberration, dit-il, les parisiens m'ont choisi pour les représenter parma vous et vous dire, en apportant leur salut, leur fraternelle affection.

Leur commissionnaire, élargissant sa mission, vous parlera un peu de son pays. Là-bas, aussi, dans le Midi, ça marche ! Les militants qui l'ont fait, les jours de progrès trop lent, mais lorsque l'on se reporte à dix ou quinze ans en arrière, on se rejouit du chemin déjà parcouru.

Il y a pourtant une chose à laquelle il faut que nous veillions.

Nous faisons beaucoup de progrès parmi les adolescents et les adultes, mais les petits, qui fréquentent les écoles, sont encore éduqués par la même méthode que leurs parents, presque avec les mêmes livres, encore tout farcis de dogmes religieux ou bourgeois en ce qui touche à la propriété.

De sorte que les progrès évidents, c'est une besogne toujours à recommencer d'éducation des jeunes gens qui nous arrivent et auxquels il faut faire oublier une partie de ce qu'ils ont appris.

Il est du devoir des parents de former à leur image et de préparer à faire des citoyens les jeunes, et de leur faire entendre les conseils pupilles lillois, là encore dit-il, vous donnez aux camarades des autres régions un précieux exemple à suivre.

LES 45.000 FRANCS

Au moment où le citoyen Dubois, fort applaudi, quitte la tribune, se produit un léger incident.

Un auditeur demande pourquoi les huit députés socialistes du Nord ne prennent pas chacun 6.000 francs sur leur indemnité augmentée pour faire vivre un quotidien. Un tumulte se déchaîne, on hue vigoureusement l'importun, qui du reste ne semble pas tout à fait dans son assiette.

Au bout de quelques minutes le citoyen Delory réussit à obtenir le silence.

Mais avant d'être voté, l'augmentation. Mais lorsqu'elle fut adoptée nous eûmes spontanément de demander au Parti ce que nous devions faire.

Un congrès décida, que chaque député verserait 6.000 francs à la propagande et comme collecteurs je vous assure que les semaines se font.

La question nous revient à présent 600 francs de plus par an, mais malgré cela si le Parti avait demandé socialistes avant d'être députés, nous aurions fait ce qu'il nous fallait.

Je remarque pour terminer que cette question des 45.000 francs n'est jamais posée qu'aux députés ouvriers et que l'on s'abstient d'en importuner les députés que leur fortune pourrait dispenser de toucher l'indemnité.

On salue applaudit vigoureusement Delory et ensuite l'interrompteur qui s'aperçoit et s'en excuse, qu'il a mal posé sa question.

Le président annonce qu'une quête sera faite à la sortie pour les postiers révoqués puis la séance est levée en plein enthousiasme et au chant de l'Internationale.

Le Concert

Pour terminer cette première journée de fête un magnifique concert était offert à huit heures et demie du soir dans la salle archi-bondée de l'Union de Lille, aux originaux du Nord et aux mille amis.

On y a joué à tour allié :

Mme Y. Gossé, Mlle Valbrun, J. Picaud, J. Dhondt, Berthe Lallau, MM. Léopold Priem, C. Ghesbrière, Gaston Vallé, Danane, Pepino, Guy Lebert, la jeune Fanfare des Trompettes et Travailleurs et la chorale enfantine de l'Union de Lille.

Cette journée sur-rite marquera dans l'histoire du prolétariat lillois qu'elle a montré à tous étroitement uni, de plus en plus conscient et prêt à l'accomplissement de son œuvre d'affranchissement.

Dramatique suicide

d'une jeune fille

Clermont-Ferrand, 30 mai. — Après le suicide de la jeune fille Blaise-Pascal, un autre événement tragique vient de mettre en émoi et en deuil le monde universitaire de Clermont-Ferrand.

Hier, en effet, au cours d'un accès de fièvre chaude, Mlle Mary Suddard, 22 ans, professeur d'anglais au lycée de jeunes filles — son père et son frère sont professeurs à Paris — s'est levée subitement et, échappant aux étreintes de sa mère impuissante à la retenir, s'est jetée par la fenêtre de son appartement situé au quatrième étage, avenue de la Gare. Elle s'est tuée sur le coup.

LES SCANDALES DE LA MARINE

UNE NOUVELLE FRAUDE

Paris, 30 mai. — Quand aura-t-on fini de découvrir des malfrances et des fraudes ? Chaque jour nous apporte un nouveau chef d'accusation contre des fournisseurs décidément dénués de tout scrupule.

On mande de Toulon :

« A la suite des récents essais d'un sous-marin, on dut modifier le pas des hélices de rechange de ce petit navire, admises, en rechange, en usine, par le service de la surveillance.

« Au cours de ce travail, on a pu constater que le métal était replié sur lui-même en plusieurs endroits, sans adhérence des deux faces de doublure et, d'autre part, que des soufflures nombreuses étaient dissimulées par de petits tampons de métal dans des trous cylindriques de 4 à 5 millimètres de diamètre. Il en résulte donc qu'il y a eu malfrance avec dissimulation frauduleuse des défauts.

Le ministre, à qui cette situation a été exposée, a fait connaître que le service de la surveillance, à Bordeaux, a manqué de vigilance, la fourniture dont il s'agit ayant été payée par le mandat, l'année dernière.

La seule sanction qu'on puisse prendre en la circonstance est de ne plus admettre le constructeur comme fournisseur de la marine dans le cas où ce dernier, qui a affirmé son usiné, n'aurait une nouvelle.

UNE AFFAIRE D'UNIEUX EN 1888

En recherchant, dans les débats parlementaires de l'année 1888, on trouve un compte-rendu de la séance du 27 janvier un débat relatif à une livraison d'obus français à la marine britannique.

M. Dugué de la Fauconnerie monta à la tribune pour signaler à la Chambre et à l'amiral Krantz, ministre de la marine, que l'Usine d'Unieux fournissait à la marine anglaise des obus en acier chromé d'une force destructive extraordinaire et absolument blâblés à ceux que cette usine fournissait à notre marine nationale.

Notre confrère « Le Petit Parisien » résume ainsi cet incident :

« Après s'être élevé avec vigueur contre ce fait inadmissible qu'en cas de conflit avec l'Angleterre des obus français pussent servir à cribler nos cuirassés, M. Dugué de la Fauconnerie demanda au ministre de la marine s'il n'y avait pas dans le cahier des charges et dans le contrat une clause interdisant de faire ce qu'il reprochait à l'usine d'Unieux.

LE CRIME DE GRASSE

LE MEURTRE DE Mlle LANTERI SERAIT UN TOURQUENNOIS

Grasse, 30 mai. — Le docteur Roussier a traité l'autopsie du corps de Mlle Lanteri, trouvée assassinée sur la route de Pégomas. Le praticien constata, dès l'ouverture, un infirmé très grave, que la jeune fille avait le bras gauche lié à la jambe par une grosse ficelle, et le bras droit ramené sur la tête. Le sein gauche, presque sectionné, portait 19 blessures. Un coup de stylet avait traversé complètement le cœur. A la hauteur de la sixième côte gauche, le docteur trouva une lame d'acier, longue de 5 centimètres. De plus, la victime, après sa mort, avait subi de violents outrages.

En enquêtant longuement à Pégomas, durant toute la nuit, les magistrats apprirent qu'un individu étranger à la localité et qui s'était tenu depuis huit jours, a disparu depuis huit jours, a disparu depuis jeudi matin, sept heures, soit deux heures avant le crime.

Les inspecteurs de police Lunel et Taddé ont arrêté, près de la caserne de chasseurs saisis de Grasse, un individu dont le signalement correspond à l'individu ayant séjourné à Pégomas.

Conduit devant le juge d'instruction, il a déclaré se nommer Jules Delport, né à Tourcoing, en 1870, était porteur de cinq billets de loteries diverses et d'un sou, Delport ne s'occupait que de son commerce, mais un long interrogatoire, il a été écroué à la maison d'arrêt. Tient-on l'assassin ?

Congrès des Employés d'octroi de France

Lyon, 30 mai. — Le Congrès qui s'est ouvert samedi à Lyon s'est surtout occupé de la situation faite aux employés dans le cas de la suppression des octrois par les municipalités.

La discussion s'est engagée sur le rapport de M. Blanchard, de Lyon, demandant la modification de l'article 73 de la loi de finances de 1906 ainsi conçu :

Toute demande de suppression d'octroi portant création de taxe de remplacement devra être précédée d'une stipulation au profit des agents atteints par une mesure de licenciement.

Plusieurs orateurs se plaignent que le texte ne parait pas suffisamment les intérêts des employés licenciés, ce qui déjà, par des précédents douloureux à Lyon et à Dijon, a été démontré.

Après plusieurs interventions, M. Lavignon obtint le renvoi de cette question pour étude à une commission spéciale.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen du rapport Dupuy, de Rouen, sur la réversibilité de la pension sur la veuve de l'employé, en remplacement du tiers accordé actuellement. Ce rapport conclut à la modification de l'article 17 de la loi du 20 juillet 1886, relativement à la réversibilité des pensions de retraites assurées par la caisse nationale, en ce sens que dorénavant le conjoint survivant aurait droit à la part du capital du conjoint décédé, à l'exclusion de tous les autres ayant droit ; 2. la moitié de la pension serait réversible sur la veuve, quelle que soit l'origine de la retraite adoptée par les municipalités.

Le rapport Delour sur la retraite proportionnelle à quinze ans de service est adopté à l'unanimité, après intervention de MM. Delorme, de Saint-Etienne, Laxton et Morin, de Paris, et de M. Lacombe, de Rouen.

Un service médical a fait ensuite l'objet d'un examen particulier, et le vœu qui termine le rapport de M. Mar'y, de la banlieue de Paris, est adopté à l'unanimité dans son texte, ainsi conçu : « Un service médical sera institué dans toutes les communes qui ne sont encore dépourvues ».

Le Trafic des Grâces

CE QUE M. GRENIER DIT DE SON « BUREAU DE LA CHAMBRE »

Paris, 30 mai. — M. Grenier, agent d'affaires rue Tronchet, ayant été mis en cause par Marix, un des confrères de la « Petite République » est allé lui demander ce qu'il avait à répondre aux allégations du capitaine.

« Ceci tout simplement, a répondu M. Grenier : il y a deux ans et demi que je n'ai vu ce personnage et je n'en vois plus entendre parler.

« Vos relations avec Marix étaient auparavant très étroites, n'est-ce pas, vrai ? On le rencontrait ordinairement chez vous ?

« Je l'ai mis à la porte et je prétends dès lors n'avoir plus rien de commun avec lui.

« Marix, vous ne le signez pas, affirme ce qui est par lui demandé ce qu'il est au monde politique : Vous l'auriez, si on l'en croit, présenté à « cent parlementaires ». Ce sont là ses propres mots...

« C'est purement ridicule !

« Dans le bureau même dont vous disposez à la Chambre des députés...

« Quelle folie ! Voyons, demandez au premier venu de vos confrères, parmi ceux qui fréquentent habituellement au Palais-Bourbon, ce qu'il pense de cette invention fantastique : une personne étrangère au parlement, installée dans un bureau, commandant aux huissiers, donnant audience ! les députés faisant queue à la porte de cet office ! la question trouvant cela tout naturel ! Voyons...

« Je maintiens que ce « bureau de la Chambre » est une simple fumisterie.

« D'ailleurs, monsieur, et d'une manière générale, je ne me suis que trop occupé de cette odieuse histoire ; les tracas qu'elle me fait, me prennent trop de temps, on souffrirait, elles n'ont pas, Dieu merci ! souffert de la campagne abominable menée contre moi ; je vous avouerai même, que les calomnies de cet individu semblent m'avoir porté bonheur ; ma clientèle est plus nombreuse et plus pressante que jamais ; les journalistes permettent bien de lui donner la préférence sur M. Marix dont je me soucie beaucoup moins qu'il ne s'intéresse à moi.

« Et d'abord, je m'en vais tout à l'heure à la campagne ; j'estime, après tout cela, avoir bien mérité quelques jours de repos ».

Grève de wattmen aux Etats-Unis

Philadelphie, 30 mai. — Trois mille trois cents wattmen et conducteurs de tramways se sont mis en grève pour une augmentation de salaires.

La police monte la garde autour des voitures.

La compagnie des tramways annonce qu'elle repousse les demandes du syndicat, que les grévistes doivent se considérer comme renvoyés et qu'un nouveau personnel prendra la place de l'ancien.

LES SCANDALES DE LA MARINE

Paris, 30 mai. — Le fait en question se produisant dans ce moment où, par suite de la désignation de son successeur, M. Ravilly se préparait à quitter l'usine.

M. Ménard-Dorian, mis au courant de l'incident par le ministre de la marine, demanda des explications à M. Boucoiran, qui lui répondit par la lettre suivante en date du 22 janvier 1907 :

« Cher monsieur,

« La matérialité du fait signalé à M. le Ministre de la marine est exacte, mais le contrôleur aurait dû donner les raisons que j'avais invoquées pour justifier ma proposition si mal jugée par l'inspecteur.

« Depuis de longs mois, un seul contrôleur assure le service des aciéries de Firminy et d'Unieux ; il en résulte pour lui un surcroît de travail qui l'oblige très souvent à prolonger son séjour à l'usine, afin d'acquiescer complètement le cœur. A la hauteur de la sixième côte gauche, le docteur trouva une lame d'acier, longue de 5 centimètres. De plus, la victime, après sa mort, avait subi de violents outrages.

« J'ai dit et il m'a répondu textuellement ceci :

« J'ai fait cela par-dessus le marché. »

« J'ai ajouté qu'il ne devait voir dans ma démarche aucun motif de pression pour l'inspecteur, que je croyais légitime, de démissionner, un agent pour son travail supplémentaire et ses frais de déplacements journaliers.

« J'ai dit aussi que des gratifications étaient distribuées en janvier, aux employés de l'usine lorsque la besogne était considérable, ce qui est le cas cette année.

« Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

« BOUCOIRAN. »

M. Boucoiran ajouta verbalement cette observation qu'il était bien évident que s'il avait eu la moindre intention de circonvenir M. Ravilly, il n'aurait pas choisi le moment où celui-ci terminait son service.

LE CRIME DE GRASSE

LE MEURTRE DE Mlle LANTERI SERAIT UN TOURQUENNOIS

Grasse, 30 mai. — Le docteur Roussier a traité l'autopsie du corps de Mlle Lanteri, trouvée assassinée sur la route de Pégomas. Le praticien constata, dès l'ouverture, un infirmé très grave, que la jeune fille avait le bras gauche lié à la jambe par une grosse ficelle, et le bras droit ramené sur la tête. Le sein gauche, presque sectionné, portait 19 blessures. Un coup de stylet avait traversé complètement le cœur. A la hauteur de la sixième côte gauche, le docteur trouva une lame d'acier, longue de 5 centimètres. De plus, la victime, après sa mort, avait subi de violents outrages.

En enquêtant longuement à Pégomas, durant toute la nuit, les magistrats apprirent qu'un individu étranger à la localité et qui s'était tenu depuis huit jours, a disparu depuis huit jours, a disparu depuis jeudi matin, sept heures, soit deux heures avant le crime.

Les inspecteurs de police Lunel et Taddé ont arrêté, près de la caserne de chasseurs saisis de Grasse, un individu dont le signalement correspond à l'individu ayant séjourné à Pégomas.

Conduit devant le juge d'instruction, il a déclaré se nommer Jules Delport, né à Tourcoing, en 1870, était porteur de cinq billets de loteries diverses et d'un sou, Delport ne s'occupait que de son commerce, mais un long interrogatoire, il a été écroué à la maison d'arrêt. Tient-on l'assassin ?

Congrès des Employés d'octroi de France

Lyon, 30 mai. — Le Congrès qui s'est ouvert samedi à Lyon s'est surtout occupé de la situation faite aux employés dans le cas de la suppression des octrois par les municipalités.

La discussion s'est engagée sur le rapport de M. Blanchard, de Lyon, demandant la modification de l'article 73 de la loi de finances de 1906 ainsi conçu :

Toute demande de suppression d'octroi portant création de taxe de remplacement devra être précédée d'une stipulation au profit des agents atteints par une mesure de licenciement.

Plusieurs orateurs se plaignent que le texte ne parait pas suffisamment les intérêts des employés licenciés, ce qui déjà, par des précédents douloureux à Lyon et à Dijon, a été démontré.

Après plusieurs interventions, M. Lavignon obtint le renvoi de cette question pour étude à une commission spéciale.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen du rapport Dupuy, de Rouen, sur la réversibilité de la pension sur la veuve de l'employé, en remplacement du tiers accordé actuellement. Ce rapport conclut à la modification de l'article 17 de la loi du 20 juillet 1886, relativement à la réversibilité des pensions de retraites assurées par la caisse nationale, en ce sens que dorénavant le conjoint survivant aurait droit à la part du capital du conjoint décédé, à l'exclusion de tous les autres ayant droit ; 2. la moitié de la pension serait réversible sur la veuve, quelle que soit l'origine de la retraite adoptée par les municipalités.

Le rapport Delour sur la retraite proportionnelle à quinze ans de service est adopté à l'unanimité, après intervention de MM. Delorme, de Saint-Etienne, Laxton et Morin, de Paris, et de M. Lacombe, de Rouen.

Un service médical a fait ensuite l'objet d'un examen particulier, et le vœu qui termine le rapport de M. Mar'y, de la banlieue de Paris, est adopté à l'unanimité dans son texte, ainsi conçu : « Un service médical sera institué dans toutes les communes qui ne sont encore dépourvues ».

Le Trafic des Grâces

CE QUE M. GRENIER DIT DE SON « BUREAU DE LA CHAMBRE »

Paris, 30 mai. — M. Grenier, agent d'affaires rue Tronchet, ayant été mis en cause par Marix, un des confrères de la « Petite République » est allé lui demander ce qu'il avait à répondre aux allégations du capitaine.

« Ceci tout simplement, a répondu M. Grenier : il y a deux ans et demi que je n'ai vu ce personnage et je n'en vois plus entendre parler.

« Vos relations avec Marix étaient auparavant très étroites, n'est-ce pas, vrai ? On le rencontrait ordinairement chez vous ?

« Je l'ai mis à la porte et je prétends dès lors n'avoir plus rien de commun avec lui.

« Marix, vous ne le signez pas, affirme ce qui est par lui demandé ce qu'il est au monde politique : Vous l'auriez, si on l'en croit, présenté à « cent parlementaires ». Ce sont là ses propres mots...

« C'est purement ridicule !

« Dans le bureau même dont vous disposez à la Chambre des députés...

« Quelle folie ! Voyons, demandez au premier venu de vos confrères, parmi ceux qui fréquentent habituellement au Palais-Bourbon, ce qu'il pense de cette invention fantastique : une personne étrangère au parlement, installée dans un bureau, commandant aux huissiers, donnant audience ! les députés faisant queue à la porte de cet office ! la question trouvant cela tout naturel ! Voyons...

« Je maintiens que ce « bureau de la Chambre » est une simple fumisterie.

« D'ailleurs, monsieur, et d'une manière générale, je ne me suis que trop occupé de cette odieuse histoire ; les tracas qu'elle me fait, me prennent trop de temps, on souffrirait, elles n'ont pas, Dieu merci ! souffert de la campagne abominable menée contre moi ; je vous avouerai même, que les calomnies de cet individu semblent m'avoir porté bonheur ; ma clientèle est plus nombreuse et plus pressante que jamais ; les journalistes permettent bien de lui donner la préférence sur M. Marix dont je me soucie beaucoup moins qu'il ne s'intéresse à moi.

« Et d'abord, je m'en vais tout à l'heure à la campagne ; j'estime, après tout cela, avoir bien mérité quelques jours de repos ».

Grève de wattmen aux Etats-Unis

Philadelphie, 30 mai. — Trois mille trois cents wattmen et conducteurs de tramways se sont mis en grève pour une augmentation de salaires.

La police monte la garde autour des voitures.

La compagnie des tramways annonce qu'elle repousse les demandes du syndicat, que les grévistes doivent se considérer comme renvoyés et qu'un nouveau personnel prendra la place de l'ancien.

LES SCANDALES DE LA MARINE

Paris, 30 mai. — Le fait en question se produisant dans ce moment où, par suite de la désignation de son successeur, M. Ravilly se préparait à quitter l'usine.

M. Ménard-Dorian, mis au courant de l'incident par le ministre de la marine, demanda des explications à M. Boucoiran, qui lui répondit par la lettre suivante en date du 22 janvier 1907 :

« Cher monsieur,

« La matérialité du fait signalé à M. le Ministre de la marine est exacte, mais le contrôleur aurait dû donner les raisons que j'avais invoquées pour justifier ma proposition si mal jugée par l'inspecteur.

« Depuis de longs mois, un seul contrôleur assure le service des aciéries de Firminy et d'Unieux ; il en résulte pour lui un surcroît de travail qui l'oblige très souvent à prolonger son séjour à l'usine, afin d'acquiescer complètement le cœur. A la hauteur de la sixième côte gauche, le docteur trouva une lame d'acier, longue de 5 centimètres. De plus, la victime, après sa mort, avait subi de violents outrages.

« J'ai dit et il m'a répondu textuellement ceci :

« J'ai fait cela par-dessus le marché. »

« J'ai ajouté qu'il ne devait voir dans ma démarche aucun motif de pression pour l'inspecteur, que je croyais légitime, de démissionner, un agent pour son travail supplémentaire et ses frais de déplacements journaliers.

« J'ai dit aussi que des gratifications étaient distribuées en janvier, aux employés de l'usine lorsque la besogne était considérable, ce qui est le cas cette année.

« Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

« BOUCOIRAN. »

M. Boucoiran ajouta verbalement cette observation qu'il était bien évident que s'il avait eu la moindre intention de circonvenir M. Ravilly, il n'aurait pas choisi le moment où celui-ci terminait son service.

LE CRIME DE GRASSE

LE MEURTRE DE Mlle LANTERI SERAIT UN TOURQUENNOIS

Grasse, 30 mai. — Le docteur Roussier a traité l'autopsie du corps de Mlle Lanteri, trouvée assassinée sur la route de Pégomas. Le praticien constata, dès l'ouverture, un infirmé très grave, que la jeune fille avait le bras gauche lié à la jambe par une grosse ficelle, et le bras droit ramené sur la tête. Le sein gauche, presque sectionné, portait 19 blessures. Un coup de stylet avait traversé complètement le cœur. A la hauteur de la sixième côte gauche, le docteur trouva une lame d'acier, longue de 5 centimètres. De plus, la victime, après sa mort, avait subi de violents outrages.

En enquêtant longuement à Pégomas, durant toute la nuit, les magistrats apprirent qu'un individu étranger à la localité et qui s'était tenu depuis huit jours, a disparu depuis huit jours, a disparu depuis jeudi matin, sept heures, soit deux heures avant le crime.

Les inspecteurs de police Lunel et Taddé ont arrêté, près de la caserne de chasseurs saisis de Grasse, un individu dont le signalement correspond à l'individu ayant séjourné à Pégomas.

Conduit devant le juge d'instruction, il a déclaré se nommer Jules Delport, né à Tourcoing, en 1870, était porteur de cinq billets de loteries diverses et d'un sou, Delport ne s'occupait que de son commerce, mais un long interrogatoire, il a été écroué à la maison d'arrêt. Tient-on l'assassin ?

Congrès des Employés d'octroi de France

Lyon, 30 mai. — Le Congrès qui s'est ouvert samedi à Lyon s'est surtout occupé de la situation faite aux employés dans le cas de la suppression des octrois par les municipalités.

La discussion s'est engagée sur le rapport de M. Blanchard, de Lyon, demandant la modification de l'article 73 de la loi de finances de 1906 ainsi conçu :

Toute demande de suppression d'octroi portant création de taxe de remplacement devra être précédée d'une stipulation au profit des agents atteints par une mesure de licenciement.

Plusieurs orateurs se plaignent que le texte ne parait pas suffisamment les intérêts des employés licenciés, ce qui déjà, par des précédents douloureux à Lyon et à Dijon, a été démontré.

Après plusieurs interventions, M. Lavignon obtint le renvoi de cette question pour étude à une commission spéciale.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen du rapport Dupuy, de Rouen, sur la réversibilité de la pension sur la veuve de l'employé, en remplacement du tiers accordé actuellement. Ce rapport conclut à la modification de l'article 17 de la loi du 20 juillet 1886, relativement à la réversibilité des pensions de retraites assurées par la caisse nationale, en ce sens que dorénavant le conjoint survivant aurait droit à la part du capital du conjoint décédé, à l'exclusion de tous les autres ayant droit ; 2. la moitié de la pension serait réversible sur la veuve, quelle que soit l'origine de la retraite adoptée par les municipalités.

Le rapport Delour sur la retraite proportionnelle à quinze ans de service est adopté à l'unanimité, après intervention de MM. Delorme, de Saint-Etienne, Laxton et Morin, de Paris, et de M. Lacombe, de Rouen.

Un service médical a fait ensuite l'objet d'un examen particulier, et le vœu qui termine le rapport de M. Mar'y, de la banlieue de Paris, est adopté à l'unanimité dans son texte, ainsi conçu : « Un service médical sera institué dans toutes les communes qui ne sont encore dépourvues ».

Le Trafic des Grâces

CE QUE M. GRENIER DIT DE SON « BUREAU DE LA CHAMBRE »

Paris, 30 mai. — M. Grenier, agent d'affaires rue Tronchet, ayant été mis en cause par Marix, un des confrères de la « Petite République » est allé lui demander ce qu'il avait à répondre aux allégations du capitaine.

« Ceci tout simplement, a répondu M. Grenier : il y a deux ans et demi que je n'ai vu ce personnage et je n'en vois plus entendre parler.

« Vos relations avec Marix étaient auparavant très étroites, n'est-ce pas, vrai ? On le rencontrait ordinairement chez vous ?

« Je l'ai mis à la porte et je prétends dès lors n'avoir plus rien de commun avec lui.

« Marix, vous ne le signez pas, affirme ce qui est par lui demandé ce qu'il est au monde politique : Vous l'auriez, si on l'en croit, présenté à « cent parlementaires ». Ce sont là ses propres mots...

« C'est purement ridicule !

« Dans le bureau même dont vous disposez à la Chambre des députés...

« Quelle folie ! Voyons, demandez au premier venu de vos confrères, parmi ceux qui fréquentent habituellement au Palais-Bourbon, ce qu'il pense de cette invention fantastique : une personne étrangère au parlement, installée dans un bureau, commandant aux huissiers, donnant audience ! les députés faisant queue à la porte de cet office ! la question trouvant cela tout naturel ! Voyons...

« Je maintiens que ce « bureau de la Chambre » est une simple fumisterie.

« D'ailleurs, monsieur, et d'une manière générale, je ne me suis que trop occupé de cette odieuse histoire ; les tracas qu'elle me fait, me prennent trop de temps, on souffrirait, elles n'ont pas, Dieu merci ! souffert de la campagne abominable menée contre moi ; je vous